



Cette charte s'appuie sur la Charte d'accueil et de prise en charge des personnes en situation de handicap du Pôle de Santé du Villeneuvois.

Son but est de prendre en compte l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap, accueillies par le CFPSV 47, quel que soit le type de leur déficience.

Pour ce faire, les professionnels du CFPSV 47 s'engagent à :

- Vous accueillir individuellement
- Evaluer vos besoins spécifiques au regard d'une situation de handicap
- Mettre en œuvre toutes les adaptations pédagogiques, organisationnelles et matérielles nécessaires.

Contact référent handicap :



05.53.72.23.51



amelie.bakpa@psv47.fr